

**Objet:** Opération « Avocat dans l'école » 2005

**Réseaux :** Tous

**Niveaux et services :** FOND/SEC

**Période :** Année scolaire 2004/2005

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- A Madame la Gouverneure et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Chefs des établissements et aux Directeurs d'enseignement maternel, primaire, fondamental et secondaire, ordinaire et spécial, organisés par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs, aux Chefs d'établissement et aux Directeurs d'enseignement maternel, primaire, fondamental et secondaire, ordinaire et spécial subventionnés par la Communauté française ;
- Aux membres des services d'inspection de l'enseignement maternel, primaire, fondamental et secondaire, ordinaire et spécial organisés ou subventionnés par la Communauté française ;

**Pour information :**

- Aux Directions des Centres P.M.S. organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Associations de Parents.

**Autorités :** Ministre-Présidente

**Signataire(s) :** Marie ARENA

**Gestionnaires :** Cabinet de Madame la Ministre-Présidente

**Personne(s)-ressource(s) :**

**Nombre de pages :** 1 page **Annexe :** 4 pages

**Duplicata :** <http://www.adm.cfwb.be> **Mots-clés :** Avocat

Madame, Monsieur,

Il y a déjà 13 ans que les avocats de l'Ordre des Barreaux francophones et germanophone se proposent d'intervenir dans les établissements scolaires dans le cadre de l'opération « Avocat dans l'école ».

La pertinence de cette initiative n'échappera à personne.

Depuis quelques années en effet, le droit est entré de plain-pied à l'école, qu'il s'agisse des recours contre les décisions des conseils de classe ou de la motivation des actes administratifs. Si l'on peut regretter les excès du juridisme, il ne nous viendrait pas à l'esprit de contester que l'école, lieu privilégié de l'apprentissage de la citoyenneté, doit constituer un exemple en matière d'exercice du droit.

D'autre part, l'école s'est ouverte aux pratiques démocratiques : conseil de participation et délégation d'élèves ont initié les jeunes à la citoyenneté active. Cette participation à la prise de décision donne sens à la loi au sein de l'institution scolaire en termes de droits, mais aussi d'obligations.

Enfin, qu'il s'agisse de l'application de la loi de compétence universelle, de dossiers douloureux et très perturbants comme l'affaire Fourniret ou de l'intervention de la justice dans les conflits sociaux, les occasions pour les jeunes de s'interroger sur le rôle et le fonctionnement de la justice sont nombreuses, aussi bien dans leur environnement immédiat que dans l'actualité plus large.

Je salue donc l'offre récurrente de l'Ordre des Barreaux francophones et germanophone et soutiens financièrement cette opération qui permet aux élèves de rencontrer directement dans leur établissement scolaire des avocats qui, à travers leur vécu et leur expertise, peuvent mieux que quiconque les introduire aux réalités de l'univers judiciaire.

Convaincue que vos élèves et vous tirerez un vrai bénéfice de la présence d'un avocat dans la classe, je vous invite bien sûr à réserver le meilleur accueil à cette initiative.

Je vous remercie de votre collaboration et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mon dévouement sincère.

**Marie ARENA**  
**Ministre-Présidente en charge de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale**

**En annexe :**

1. courrier de l'Ordre des Barreaux francophones et germanophone
2. fiche d'inscription
3. liste des responsables par Barreau



Ordre des barreaux francophones et germanophone



Bruxelles, le 20 janvier 2005

Madame, Monsieur le préfet,  
Madame, Monsieur le directeur,

Cette année encore, l'Ordre des barreaux francophones et germanophone organise l'opération "Avocat dans l'école".

Vous en aurez vraisemblablement déjà été informés par la ministre-présidente de la Communauté française, qui soutient l'initiative des barreaux.

« Avocat dans l'école » aura lieu du 21 février au 27 mars 2005, et s'adressera aux élèves des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années primaires ainsi qu'à ceux de la 5<sup>ème</sup> année secondaire.

L'objectif de l'opération est d'attirer l'attention des jeunes sur leurs droits, mais aussi sur leurs obligations. Il est important, pensons-nous, de leur expliquer que la justice ne sert pas qu'à punir, qu'elle ne se limite pas non plus à défendre les adultes ou à résoudre leurs conflits ; de plus en plus, les enfants et les jeunes sont au centre des préoccupations de la justice, souvent même ils peuvent saisir le juge directement.

#### Comment s'inscrire ?

En renvoyant le formulaire ci-joint au responsable de l'opération pour l'arrondissement dont vous trouverez la liste en annexe de la présente. Celui-ci désignera alors un avocat qui prendra contact avec le professeur et lui remettra une documentation en vue de préparer avec sa classe le débat qui aura lieu en présence de l'avocat.

Aux date et heures convenues, l'avocat se rendra dans la classe pour expliquer comment naît une loi, qui l'applique, quel est le rôle de la justice et des avocats, etc. et pour répondre à toutes les questions qui lui seront posées.

Cette rencontre doit aussi permettre de démystifier l'image de l'avocat telle qu'elle est véhiculée par les films et les séries télévisées, et de faire comprendre aux jeunes citoyens la démarche et le fonctionnement de l'Etat de droit dans lequel ils vivent au quotidien.

Comme en 2003 et en 2004, l'O.B.F.G. organise, à cette occasion, un concours de dessins pour les primaires et il récompensera par ailleurs le meilleur plaidoyer écrit présenté par les secondaires.

Les dessins seront relatifs aux différentes étapes que l'on peut retrouver lorsqu'on franchit les portes de la justice ; la note de plaidoiries (arguments de défense pour l'une ou l'autre des parties) portera sur un sujet d'actualité, pénal ou civil, qui sera proposé par l'Ordre des barreaux.

Un jury choisira les meilleurs dessin et plaidoyer. La classe primée recevra un chèque de 250 € ainsi qu'un diplôme et les élèves seront invités à une visite guidée du palais de justice.

Pour l'année 2003, le prix de dessin a été attribué à l'école Robert Campain de Tournai et la meilleure note de plaidoiries était celle présentée par le Collège Saint-Lambert de Herstal ; en 2004, ont été primés, respectivement, l'école primaire libre du Bois-de-Villers et le collège St-Louis de Liège

La meilleure plaidoirie sera en outre diffusée sur le site de l'O.B.F.G. [www.avocats.be](http://www.avocats.be) et la presse sera invitée à en reproduire le texte dans son support.

Tant les dessins que les plaidoiries sont à adresser, avant le 15 mai 2005, à l'adresse suivante :

« Avocat dans l'école » 2005,  
Ordre des barreaux francophones et germanophone,  
Avenue de la Toison d'Or, 65,  
1060 Bruxelles.

Nous vous invitons à faire écho à cette opération, qui rencontre particulièrement les préoccupations de Madame Arena, en apposant les affiches annexées dans votre école et dans la salle des professeurs.

Pouvons-nous de même vous demander d'avertir les professeurs concernés ?

Nous demeurons bien entendu à votre disposition pour plus d'information et vous prions de croire, Madame, Monsieur, le préfet ou le directeur, à notre considération distinguée.

Mabeth Bertrand,  
responsable de l'opération

François Bruyns,  
administrateur



Ordre des barreaux francophones et germanophone

## Avocat dans l'école 2005

### Fiche d'inscription à l'attention des écoles intéressées

A faxer au responsable de votre arrondissement (voir. la liste annexée)

**Appel du** : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2005

**Ecole** :

Dénomination :

\_\_\_\_\_

Adresse :

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Instituteur / Professeur : Mr / Mme : \_\_\_\_\_

Téléphone privé : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

**Classe (s)** : \_\_\_\_ primaire

\_\_\_\_ secondaire

Nombre d'élèves : \_\_\_\_

Si vous désirez la visite d'un avocat avec lequel des contacts ont déjà été pris, merci de le signaler : nom de l'avocat déjà pressenti \_\_\_\_\_

**Préférence(s) quant aux jours et heures de visites :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Remarques** : pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter (identité du responsable)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

LISTE DES RESPONSABLES — AVOCAT DANS L'ECOLE 2005

<i>Responsable</i>	Mabeth BERTRAND	Place Ste-Véronique, 6, 4000 Liège (Tél. : 04/252.28.60 – Fax : 04/252.93.30) Courriel : <a href="mailto:bertrandhenry@avocat.be">bertrandhenry@avocat.be</a>
	François BRUYNS	Avenue de la Toison d'Or, 65, 1060 Bruxelles (Tél. : 02/648.20.98 – Fax : 02/648.11.67) Courriel : <a href="mailto:f.bruyns@avocat.be">f.bruyns@avocat.be</a>
ARLON	Me Joëlle SAUSSEZ	Rue de Diekirch, 62, 6700 Arlon (Tél. : 063/23.60.20 - Fax : 063/23.51.31) Courriel : <a href="mailto:j.saussez@yucom.be">j.saussez@yucom.be</a>
<u>BRUXELLES</u>	Mme Christine WEIRAUCH	Palais de Justice, 1000 Bruxelles (Tél. : 02/508.66.56 - Fax : 02/508.64.53) Courriel : <a href="mailto:ordre@barreaudebruxelles.be">ordre@barreaudebruxelles.be</a>
	Me Pierre WINAND	Rue de l'Escaut, 112A, 1080 Bruxelles (Tél. : 02/640.59.26 – Fax : 02/427.17.90) Courriel : <a href="mailto:pierre.winand@skynet.be">pierre.winand@skynet.be</a>
CHARLEROI	Me Emmanuelle ATTOUT	Rue du Parc, 42, 6140 Fontaine l'Evêque (Tél. 071/52.57.25 - Fax : 071/54.09.58) Courriel : <a href="mailto:e.attout@avocat.be">e.attout@avocat.be</a>
DINANT	Me Yolande MOLINE	Rue des Wez, 12, 5555 Bièvre (Tél. : 061/51.17.75 - Fax : 061/51.21.16) Courriel : <a href="mailto:yolande.moline@belgavoka.be">yolande.moline@belgavoka.be</a>
EUPEN	M. le Bâtonnier HG. VEIDERS	Major Long-Strasse, 38, 4780 Saint-Vith (Tél. : 080/22.61.32 - Fax : 080/22.79.89) Courriel : <a href="mailto:hg.veiders@avocat.be">hg.veiders@avocat.be</a>
HUY	Me Julie ANDERNACK	Rue Godelet, 1/11 – 4500 Huy (Tél. : 085/21.73.43 - Fax : 085/23.19.79) Courriel : <a href="mailto:hussion.danloy@skynet.be">hussion.danloy@skynet.be</a>
LIEGE	Me Valérie GABRIEL	Quai G. Kurth, 12 – 4020 Liège (Tél. : 04/344.96.39 – Fax : 04/344.08.64) Courriel : <a href="mailto:v.gabriel@avocat.be">v.gabriel@avocat.be</a>
MARCHE	Me David VERDAY	Allée du Monument, 7, 6900 Marche-en-Famenne (Tél. : 084/31.18.65 – Fax : 084/31.65.52) Courriel : <a href="mailto:d.verday@avocat.be">d.verday@avocat.be</a>
MONS	Me Bruno WAEGENAERE	Rue Père Damien, 7, 7090 Braine-le-Comte (Tél. : 067/56.12.13 - Fax : 067/56.09.91) Courriel : <a href="mailto:bruno.waegenaere@pi.be">bruno.waegenaere@pi.be</a>
NAMUR	Me Caroline QUOILIN	Place A. Ryckmans, 4, 5000 Namur (Tél. : 081/22.56.71 – Fax : 081/22.42.70) Courriel : <a href="mailto:c.quoilin@verschure.com">c.quoilin@verschure.com</a>
NEUFCHATEAU	Me Alexandre MIGNON	Avenue de la Gare, 42, 6840 Neufchâteau (Tél. : 061/27.88.78 - Fax : 061/27.90.91) Courriel : <a href="mailto:a.mignon@avocat.be">a.mignon@avocat.be</a>
NIVELLES	Me Cécile VAN ACKERE	Rue de Clairvaux, 40/202, 1348 Louvain-ola-Neuve (Tél. : 010/22.47.56 – Fax : 010/24.10.39) Courriel : <a href="mailto:cv@lrda.be">cv@lrda.be</a>
TOURNAI	Me Dominique JADOT	Rue de Condé, 35, 7900 Leuze en Hainant (Tél. : 069/66.66.00 – Fax : 069/66.66.01) Courriel : <a href="mailto:cbdj@skynet.be">cbdj@skynet.be</a>
VERVIERS	Me Marc GILSON	Avenue de Spa, 5 - 4800 Verviers (Tél. : 087/22.20.74 - Fax : 087/23.03.86) Courriel : <a href="mailto:gilson.marc@skynet.be">gilson.marc@skynet.be</a>



ORDRE DES BARREAUX